

Vingt ans de: Coopération, Solidarité et Fraternité



La préoccupation de l'UPCI en ce qui concerne la cause palestinienne, la plus grande cause des Musulmans à l'heure actuelle, se manifeste à travers les résolutions de ses conférences et le contenu de ses brochures.

Cela se montre également par la 26e édition du Bulletin «UPCI» qui contient un article de S.E. Dr. Habib El-Malki, Président de la Chambre des Représentants du Maroc, Président actuel de l'UPCI sur le «Prix Palestine pour la démocratie et la justice historique» comme étant une nouvelle initiative de la Présidence de l'UPCI visant à rendre justice au peuple palestinien dans sa lutte nationale pour recouvrer sa liberté et son indépendance, et construire son État national indépendant.

Cette édition contient également un article de S.E.M. Salim Zaanoun, Président du Conseil national palestinien, intitulé: «La Cour de justice européenne défend la Palestine». Il contient également une interview avec S.E.M. Alassane Bala SAKANDE, Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, président futur de l'UPCI dans laquelle il souligne que l'UPCI est invitée à consolider ses acquis afin de renforcer l'unité de l'Oumma islamique.

Le lecteur trouvera dans ce numéro, une brochure spéciale dédiée au 20e anniversaire de l'UPCI, contenant un certain nombre de photos illustrant les conférences de l'UPCI tout au long de sa carrière.

Editorial

Chers Lecteurs,

La cause palestinienne reste la cause principale pour l'UPCI qui a toujours réitéré la place centrale qu'occupe cette cause au sein de l'Oumma islamique.

Par conséquent, il incombe à



tous les États islamiques et à leurs Parlements de coopérer entre eux pour la soutenir et la défendre, en la mettant au premier plan dans tous les Fora internationaux jusqu'à ce que la lutte du peuple palestinien puisse aboutir et qu'il recouvre entièrement ses droits légitimes, et retourner sur son territoire et créer son État indépendant avec Al-Qods comme Capitale.

En vue de redonner l'élan à cette cause, à différents niveaux, l'UPCI a décidé de créer un «Prix Palestine pour la Démocratie et Justice Historique». C'est un Prix majeur qui permettra de mieux faire connaître l'équité de la cause palestinienne et sa lutte légitime qui se poursuit depuis plus de 70 ans.

L'UPCI projette de faire de ce prix, un prix de taille, surtout dans le domaine parlementaire islamique, susceptible de mettre en évidence les différentes dimensions de la Cause palestinienne et celle de la ville d'Al-Qods, dont le cœur est la Mosquée Al-Aqsa, première Qibla et troisième Sainte Mosquée. Le Prix, avec toutes ses composantes, sera décerné à ceux qui ont servi cette Cause principale pour l'Oumma Islamique, que ce soit quelqu'un de l'intérieur ou de l'extérieur des États de nos Parlements membres. Ils seront des ambassadeurs de cette cause où qu'ils soient en vue de sensibiliser le monde devant les souffrances du peuple palestinien et de renforcer la mobilisation internationale pour soutenir cette juste Cause.

L'UPCI entame élaborer un Statut pour ce Grand Prix, en déterminant les critères de son attribution, les paramètres et détails y concernant.

Cela survient à un moment où l'UPCI, célèbre son 20e anniversaire, ce qui la rend de plus en plus déterminée à atteindre les nobles objectifs pour lesquels elle a été créée.

Tout en réitérant nos félicitations à tous nos Parlements pour ce qu'ils ont accompli tout au long de cette marche victorieuse, je réaffirme notre volonté de rester fidèle à nos engagements, au nom de la suprématie de la religion d'Allah et de la gloire de l'Islam et des Musulmans.

Ouagadougou Abrite la 15e Conférence de l'UPCI

Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, sera témoin de la tenue des réunions des organes de l'UPCI, du 27 au 30 Janvier 2020. Le point culminant de ces réunions sera la 15ème Session de la Conférence annuelle de l'UPCI qui réunira les Présidents des Parlements Membres ou leurs représentants.

Les organes de l'UPCI et les réunions connexes sont les suivants: Comité Exécutif, Comité de la

Palestine, Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes, Comité Général, Association des Secrétaires Généraux, Réunions des 4 Comités Spécialisés Permanents (Affaires Politiques et des Relations Extérieures; Affaires Economiques et de l'Environnement; Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille; Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions) et les Réunions de consultation des groupes arabe, africain et asiatique. **Voir Page 6**

2 Prix Palestine



Interview avec le Président du Parlement Burkinabè

3

10 La Cour Européenne défend la Palestine



Assemblée Nationale du Burkina Faso

12

14 Réunion de Kampala



Nouvelles Parlementaires

16



Prix Palestine

Par S.E. Dr. Habib El Malki, Président de la 14e Conférence de l'UPCI, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc



Dans une nouvelle initiative que nous entreprenons dans le cadre de l'UPCI, nous avons envisagé de créer un grand prix intitulé : « Prix Palestine pour la Démocratie et la Justice Historique », à l'horizon de notre vision des mécanismes de communication à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, et la création d'un événement médiatique symbolique pour la convergence des valeurs de la cause palestinienne avec les valeurs de la démocratie, de la justice, de la citation historique ainsi que l'équité idéologique et morale du peuple palestinien dans sa lutte nationale pour sa liberté, son indépendance et l'établissement de son État national indépendant.

Il y a certainement de nombreux prix dans le monde d'aujourd'hui. Beaucoup d'entre eux constituent une sorte de jeu social et médiatique. Cependant, les grands prix fidèles aux enjeux nobles et à la crédibilité et à l'engagement moral restent peu nombreux. Par conséquent, il s'agit de créer un prix équilibré sur la scène islamique, en particulier au sein du dossier parlementaire islamique, portant un nom symbolique noble et exprimant une juste cause, susceptible d'attirer l'attention - si nous lui garantissons les conditions morales, juridiques et peut-être financières - aux différentes dimensions de la cause palestinienne, entre autres, la question de la ville d'Al-Qods et ses lieux religieux et spirituels, en particulier la mosquée Al-Aqsa avec tout ce qu'elle représente pour la conscience arabe et islamique.

Dans l'attente de l'établissement d'une base juridique et organisationnelle pour la création de ce prix, nous pouvons proposer au Secrétariat général et à tous les augustes membres de l'UPCI de former un comité ad hoc à composition limitée pour

rédiger un projet de règles pour l'attribution de ce prix ainsi qu'une vision des mécanismes et des procédures pour sa gestion, qu'il s'agisse d'un prix annuel décerné lors de la session inaugurale de la Conférence de l'UPCI, à tout moment et en tout lieu.

Nous sommes d'avis que ce prix devrait être composé de trois piliers :

1- Le Grand Prix du Mérite :

Nous envisageons l'attribution de ce prix aux personnes morales qui ont servi et servent encore le vaste horizon de la juste cause palestinienne et soutenons la légitimité internationale et les principes de justice, de paix et d'amitié entre les peuples; cependant, ces personnes peuvent provenir de l'intérieur ou de l'extérieur du monde islamique; elles peuvent être musulmanes ou non musulmanes; parlementaire ou non-parlementaire; des représentants de l'État et du gouvernement; secrétaires d'organisations internationales ou régionales importantes. Pourquoi pas une personnalité intellectuelle, médiatique, littéraire ou artistique dont l'horizon humanitaire et moral se conforme aux enjeux et aux critères de notre prix?

2- Prix de reconnaissance :

Ce prix doit être décerné à des personnalités éminentes de l'UPCI, qu'ils agisse de Présidents qui ont assumé ou continuent d'assumer la responsabilité, au sein des Parlements membres, ou au niveau de la gestion de notre propre organisation. Cette catégorie peut soumettre son dossier de candidature ou être proposée par la présidence ou les membres de l'organisation.

3- Prix d'encouragement :

Ce prix sera dédié aux membres distingués à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation, qu'ils soient liés aux secrétaires

généralistes au niveau des Parlements membres ou aux chercheurs, hommes ou femmes, qui ont contribué à des recherches, des études ou des livres qui servent les horizons de la pensée démocratique et font progresser les pratiques parlementaires dans notre espace islamique.

Un statut peut fixer les principes et objectifs généraux de ce Grand Prix; spécifier les conditions préalables ainsi que les différents articles juridiques qui contrôlent les spécificités des piliers de ce prix; la qualité de sa certification, la forme de son bouclier, sa valeur matérielle ou symbolique, ainsi que les mécanismes et conditions de candidature et de nomination; arbitrage et sources de fonds pour son organisation. Ce prix peut également être décerné à deux ou plusieurs lauréats - lorsque cela s'avère nécessaire - tout comme il peut être refusé lorsqu'il n'y a parfois pas de conditions suffisantes pour qu'il soit décerné.

Le prix, autrement dit tout prix, ne constitue en soi-même qu'un mécanisme symbolique pour exprimer la reconnaissance envers des personnes qui le méritent et une incarnation éthique de l'esprit de gratitude à leur égard des sexes différents, de différentes ethnies, cultures, langues et générations, au service de la vie parlementaire et surtout qui ont été impliqués, politiquement, diplomatiquement ou intellectuellement dans la lutte et les horizons humanitaires de la cause palestinienne, y compris la question d'Al Qods Al-Charif en tant que Capitale spirituelle, religieuse et civilisationnelle, qui fait face aujourd'hui à la menace contre son statut juridique et légitime, en violation de tous les pactes, conventions et lois internationaux.

En outre, ce prix décerné à telle ou telle personne devient également, en plus de son caractère communicatif, une partie de la mémoire des individus et des groupes, et crée ainsi un outil de satisfaction au service des actes humanitaires généreux réalisés par les lauréats, ou les décisions et positions équitables et justes qu'ils ont prises, ce qui peut exiger des sacrifices ou des performances coûteuses.

Si Dieu le veut, nous espérons que ce prix perdurera et se poursuivra jusqu'à ce qu'il réalise ses nobles enjeux servant le monde islamique, avec sa géographie, son histoire, sa civilisation et ses cultures à grande échelle, ainsi qu'en soutenant les perspectives de la pratique démocratique, et les options de liberté, de dignité, de justice, de sécurité, de paix et de stabilité dans le monde contemporain.



S.E. M. Alassane Bala SAKANDE, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso et Président de la 15e Conférence de l'UPCI:

Notre Organisation Doit Consolider Ses Acquis et Renforcer l'Unité de la Oumma

Le Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, El Hadj Alassane Bala SAKANDE, est connu dans son pays pour ses prises de position et ses actions en faveur des couches vulnérables.

Mais ne vous y méprenez pas. Derrière cet homme d'une grande sensibilité, qui a cédé pendant une année 50% de son salaire de base de député à des orphelins, se cache un politique au caractère bien trempé.

Son franc-parler, le tranchant de son verbe et ses discours aux accents volontaristes rappellent, à bien des égards, ceux de Thomas Sankara dont il est un grand admirateur. En janvier 2020, son pays accueille à Ouagadougou la 15ème conférence de l'Union parlementaire des Etats membres de l'organisation de la coopération islamique (UPCI) dont il est le président.

C'est en cette qualité que le Président Alassane Bala SAKANDE s'est prêté aux questions de l'équipe de rédaction du « Bulletin UPCI » dans la présente édition.

L'année (2019) marque le 20ème anniversaire de la création de l'UPCI. Comment évaluez-vous les progrès de l'Union ?

Alassane Bala SAKANDE: Avant de répondre à cette question, permettez-moi, de saluer la clairvoyance des pères fondateurs et de tous ceux qui ont œuvré à la mise en place de l'UPCI en 1999 à Téhéran. Je ne citerai pas de noms, de peur d'en oublier, mais je reste reconnaissant et admiratif de cette initiative à travers laquelle aujourd'hui plus de cinquante parlements se retrouvent autour de valeurs partagées.

Pour revenir à votre question, l'UPCI a été créée il y a de cela 20. Cela peut paraître insignifiant comparé avec d'autres organisations de création beaucoup plus ancienne. Mais le progrès d'une institution ne saurait se mesurer à la seule aune de son âge.

Si on se réfère au nombre de ses membres, à ses réalisations et à la place qu'elle occupe aujourd'hui sur l'échiquier mondial, on se rend compte de l'importance du chemin parcouru par l'UPCI en seulement deux décennies d'existence.

En jetant un regard sur le parcours déjà accompli en rapport avec les principes et objectifs qui ont motivé la création de l'UPCI, nous sommes en droit d'exprimer notre satisfaction légitime malgré les nombreux défis qui restent à relever.

Laissez-moi vous donner juste trois exemples car il en existe plusieurs.

- Le premier motif de satisfaction est lié à la régularité dans la tenue des instances de l'UPCI.



● **Une formidable opportunité pour nous ouvrir davantage aux autres nations sœurs**

● **Terrorisme, est un fléau trans-frontalier**

En tant que cadre de partage, de débats et d'échanges, ces réunions constituent autant de facteurs de rapprochement des parlements membres que de vecteurs de renforcement de la cohésion de l'union et de l'unité de la Oumma.

Garantir les possibilités de nous retrouver, c'est garantir l'espoir de parvenir à des consensus sur nombre de grandes questions qui se posent encore au sein de la communauté des croyants dans l'islam. - Le deuxième motif de satisfaction qui est d'ailleurs en lien avec le premier, ce sont les contacts que les réunions permettent aux parlementaires de nouer et d'animer. Il s'agit là d'un des objectifs qui ont d'ailleurs milité en faveur de la création de l'UPCI. Aujourd'hui ces contacts sont une réalité et ils ont permis dans bien des cas, d'une part, d'établir des liens entre parlementaires et, d'autre part, de renforcer la coopération entre parlements.

- Le troisième exemple est relatif aux résolutions et recommandations que nous formulons. Celles-ci ont un impact certain sur les politiques publiques de nos Etats. Je dois préciser ici qu'à partir du moment où un texte est adopté ou entériné par l'UPCI, sa prise en compte incombe surtout aux Etats qui ont la responsabilité d'internaliser les orientations et directives arrêtées de commun accord.

Mais comme on le dit, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. A côté de ces résultats positifs demeurent de nombreux défis tant en ce qui concerne les procédures et le fonctionnement des instances, qu'en ce qui concerne les rapports entre membres.

D'abord, concernant les procédures et le

fonctionnement, il est important que les commissions générales puissent travailler en dehors des conférences de manière à ce qu'entre deux conférences, les commissions puissent se réunir.

Ensuite, l'UPCI doit véritablement travailler sur un mécanisme efficace de suivi-évaluation de la mise en œuvre des recommandations.

Enfin, il est primordial que l'Union renforce son partenariat avec les nations unies au sein desquelles elle doit avoir une mission permanentes.

Votre pays organise pour la première fois, la Conférence de l'UPCI en dépit de différents défis auxquels il est confronté. Quel est votre avis sur l'organisation d'une telle rencontre par un pays comme le vôtre ?

Alassane Bala SAKANDE : C'est d'abord un honneur pour le Burkina Faso d'être choisi pour abriter cette instance décisionnelle de notre institution.

Partout où elle a déjà eu lieu, cette conférence a toujours constitué un défi pour le pays organisateur. C'est en toute connaissance de cause que le Burkina Faso a accepté d'être l'hôte de cette 15ème conférence de l'UPCI.

Ce choix témoigne de notre engagement et de notre attachement aux idéaux et aux valeurs de l'UPCI que nous avons en partage avec les autres Etats membres. Notre pays est prêt à relever le défi de l'organisation de cet événement d'autant plus qu'elle représente une formidable opportunité de plus pour nous ouvrir davantage aux autres nations sœurs et de partager avec elles nos valeurs communes de fraternité, de solidarité et d'humanisme.

De par sa position géographique et sa réputation de terre d'hospitalité, le « Pays des hommes intègres » a accumulé une somme d'expérience en matière d'organisation d'événements à caractère international. Pour mémoire, retenir que notre pays, a déjà abrité avec succès de grandes rencontres parlementaires, à l'image de la 71ème Session du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine (UPA) et de la 40ème Conférence des Présidents d'Assemblées de l'Union (en novembre 2017) ; de la 106ème Conférence de l'Union interparlementaire (en septembre 2001), etc. C'est donc dire que le Burkina Faso a une expertise des grands événements parlementaires. Chaque rencontre ayant ses objectifs propres et sa spécificité contextuelle, le comité national d'organisation de la 15ème Conférence de l'UPCI est à pied d'œuvre pour prendre en compte toutes les dimensions de l'événement.

Le monde souffre du danger du terrorisme, tout en étant conscient que dans le continent africain, les pays du Sahel en souffrent davantage. A votre avis, quelle est la meilleure stratégie à adopter face à de tels dangers ?

Alassane Bala SAKANDE: Il n'y a pas de panacée en matière de lutte contre le terrorisme.

Il faut tout d'abord noter que le terrorisme est un fléau transfrontalier. Il touche aussi bien des Etats du Sud que ceux du Nord, les nations développées comme celles en voie de développement, les pays démocratiques de même que ceux vivant sous d'autres formes d'organisation du pouvoir politique.

Je voudrais utiliser ici la métaphore du cancer pour illustrer ce phénomène tel qu'il se manifeste aujourd'hui. Les cellules cancéreuses du terrorisme sont certes actuellement concentrées au Sahel, mais la métastase menace toutes les zones du monde. C'est pour cela qu'il faut une réponse commune et forte.

La création du G5 Sahel et la mise en place du Comité interparlementaire G5 Sahel procèdent de la volonté des Etats membres de mutualiser leurs efforts de lutte contre la menace terroriste. Mais il faut bien plus pour endiguer le terrorisme qui a vocation de s'exporter.

Aujourd'hui, c'est la bande sahélo-saharienne qui constitue la zone martyre du terrorisme. Mais il faut craindre une extension de la violence si l'engagement militaire et politique des autres Etats venait à faire défaut.

Le soutien et l'accompagnement des partenaires bilatéraux, des autres organisations sous-régionales, internationales, comme l'ONU, et l'ensemble de la communauté internationale sont indispensables à l'arrêt de la propagation des groupes armés.

Face aux défis sécuritaires, l'UPCI doit consolider ses acquis tout en engageant des réformes dans le sens du renforcement de l'unité de la Oumma.

L'option militaire n'étant pas la seule réponse appropriée à la lutte et à la prévention contre le terrorisme, il faut davantage d'investissements socio-économiques dans les localités caractérisées par la carence de l'Etat. Car ne l'oublions pas, la pauvreté et l'ignorance sont les deux mamelles nourricières de toutes les formes d'extrémisme violent. Sur ce point, l'accompagnement des partenaires au développement est tout aussi indispensable.

La cause palestinienne et le statut d'Al-Qods restent la cause centrale pour l'Oumma islamique, considérée comme la cause d'un peuple chassé de son pays pendant plus de soixante-dix ans. Selon vous, comment l'UPCI devra-t-elle réagir vis-à-vis de cette question ?

Alassane Bala SAKANDE: Ce n'est un secret pour personne, la cause palestinienne est considérée comme la première question du

monde musulman. L'UPCI a un devoir de promouvoir un monde plus juste. C'est un idéal qui fonde tout le sens de la lutte engagée par l'UPCI dans la défense des droits de nos frères la Palestine. Il est de la responsabilité des différents acteurs de travailler à débarrasser le monde, de l'injustice et de la violence.

Le Parlement burkinabè est doté d'une expérience considérable dans le domaine de la diplomatie parlementaire. A votre avis, comment pourrions-nous, nous servir de votre expérience dans ce domaine afin de donner l'exemple aux autres ?

Alassane Bala SAKANDE: L'Assemblée nationale du Burkina Faso se réjouit de ce que sa diplomatie parlementaire constitue aujourd'hui une référence. Ce n'est certes pas un modèle universel, mais nous partons du principe que le député porte partout les aspirations de ses mandants au sein des organisations interparlementaires et auprès des Parlements amis.

Dans le domaine de la coopération internationale, l'action de la 7e législature s'inscrit dans une vieille tradition parlementaire du Burkina Faso qui consiste à toujours s'ouvrir aux autres institutions aussi bien dans le cadre bilatéral que dans le cadre multilatéral.

Cela dit, nous sommes toujours disposés à partager notre expérience mais aussi à recevoir celle des autres.

A notre époque contemporaine, les musulmans souffrent de l'islamophobie notamment dans le monde occidental. Comment pouvons-nous combattre ce phénomène ? Est-ce à travers le dialogue des civilisations, ou en les éclairant sur notre religion tolérante, ou par quels autres moyens ?

Alassane Bala SAKANDE: Il est en effet regrettable que de nos jours, des personnes puissent encore être inquiétées du seul fait de leur appartenance confessionnelle.

L'intolérance religieuse dont sont victimes aussi bien les musulmans que les autres croyants tire sa source des stéréotypes et autres amalgames savamment distillés et entretenus des individus portés par la haine de l'autre.

Pour ce qui est du cas particulier de l'islamophobie, c'est par la pratique quotidienne de la foi et des valeurs musulmanes que l'on pourra déconstruire les discours antimusulmans. Les organisations islamiques doivent travailler à multiplier les actions d'information et de communication sur les vraies valeurs de l'Islam. Cette campagne de sensibilisation doit cibler toutes les tranches d'âges mais particulièrement les plus jeunes car ce sont eux les édificateurs du monde de tolérance de demain.

A l'échelle nationale, les pouvoirs publics et les organisations de la société civile doivent œuvrer à renforcer les cadres de dialogue entre religions, entre cultures et entre civilisations. Il faut ouvrir les communautés les unes aux autres pour changer les regards et les mentalités.

La solidarité entre musulmans est une question préconisée par l'islam. Comment pouvons-nous la concrétiser à travers les parlements de l'UPCI ?

Alassane Bala SAKANDE: La solidarité est au carrefour des valeurs humaines et en tant que telle, sa promotion à travers les Parlements de l'UPCI passe par le renforcement du principe de concertation régulière entre les institutions parlementaires. De cette concertation naîtra le partage de bonnes expériences entre Parlements. Mais cette solidarité entre musulmans ne doit pas être comprise comme une solidarité dirigée contre une autre communauté religieuse. Bien au contraire. « Nul contrainte en religion car le bon chemin se distingue de l'égarement », enseigne le saint Coran (2.256).



Conférence d'Ouagadougou Se Concentre Sur :

La Palestine, l'Environnement, le Dialogue des Civilisations, le Rôle des Jeunes et des Femmes

La quatrième semaine de janvier 2020 sera témoin de la tenue de la 15^e session de la Conférence de l'UPCI et des réunions connexes à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso. Treize Réunions au total, sont prévues en vue de discuter des causes et questions importantes pour l'Oumma Islamique, de même que du processus des travaux parlementaires conjoints reflétés dans les projets d'ordre du jour des Comités et des organes subsidiaires de l'UPCI. Dans les paragraphes suivants, nous passons en revue certains des éléments inclus dans ces projets qui soulignent l'importance cruciale de la Conférence d'Ouagadougou :

COMITE EXECUTIF DE L'UPCI

- Suivi de la mise en œuvre des Résolutions adoptées par l'UPCI en général.
- Mise à jour des Projets d'Ordre du jour de

la 8^{ème} Session des comités suivants :

- Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
- Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
- Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
- Comité des Affaires culturelles et Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Mise à jour des Projets d'Ordre du jour de :
 - La 10^{ème} Session du Comité Permanent de la Palestine ;
 - La 9^{ème} Session de la Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
 - La 3^{ème} Réunion de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.
- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 22^e Session du Comité Général de l'UPCI.

- Mise à jour du Projet d'Ordre du jour de la 15^{ème} Session de la Conférence de l'UPCI.
- Slogan de la 15^e Conférence de l'UPCI.

COMITE SPECIALISE PERMANENT DES AFFAIRES POLITIQUES ET DES RELATIONS EXTERIEURES

- Al-Qods Al Charif, la cause palestinienne et les territoires occupés en Syrie et au Liban : -
- Situation en Palestine ;
- Rôle des Parlements islamiques dans la mise en échec des plans israéliens relatifs à la judéité de l'entité sioniste (Israël) et à la judaïsation d'Al Qods ;
- Décision de l'Administration des Etats Unis d'Amérique concernant l'annulation de l'aide financière des Etats Unis à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).



- Territoires arabes occupés en Syrie et au Liban ;
● Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations :

- Lutte contre le terrorisme sous l'égide des Nations Unies, et réaffirmation du droit légitime des peuples à résister à l'occupation et à l'agression étrangères ;

- Gestion concertée de la situation liée aux actes de terrorisme dans la sous-région du Lac Tchad et en Afrique en général.

- Organisation terroriste Fatullah Gülen (FETO).

- Progrès réalisés dans la finalisation du projet de base du Centre de l'OCI pour la coopération et la coordination policières.

● Rejet de toutes les formes de sanctions imposées à tout pays musulman.

● Les éventuels impacts néfastes de la promulgation de « JASTA ACT ».

● Droits inaliénables, égaux et équitables de toutes les nations au libre accès aux technologies modernes et à leur utilisation à des fins pacifiques.

● Faire de l'ensemble du Moyen Orient une zone totalement exempte de tout armement de destruction massive et notamment les armes nucléaires et ce, sans exception aucune.

● Situation en République du Soudan.

● Situation humanitaire en Syrie.

● Situation en Somalie.

● Situation en Afghanistan.

● Examen de la situation en République du Mali et son impact sur les Etats riverains.

● Problème de la migration et des réfugiés et les déplacés et déplacement interne dans les Etats islamiques (en particulier au Tchad et autres pays africains...).

● Coopération et coordination entre les Etats et communautés musulmanes pour mettre en relief les

nobles valeurs de l'Islam et endiguer le phénomène de l'extrémisme et de la violence dans le monde musulman et l'extirper à la racine.

● Situation à Chypre.

● Situation au Jammu et Cachemire.

● Solidarité avec les Minorités Musulmanes dans le monde entier:

- La minorité turque musulmane de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécannèse ;

- Communauté musulmane de Rohingya au Myanmar ;

- Cause des musulmans du Sud des philippines ;

- Minorité musulmane de Centre-Afrique ;

- Situation des tatars musulmans en Crimée.

- Situation de la Région autonome de « Uygur Xinjiang ».

● Examen de l'occupation par l'Arménie de la région montagneuse de Karabakh de l'Azerbaïdjan.



● Problème de la migration et des réfugiés, et le déplacement dans les pays islamiques



● **Lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations**

● **Coopération pour mettre en exergue les nobles valeurs de l'Islam**

COMITE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Renforcer les échanges commerciaux et diminuer les barrières douanières entre les Etats membres de l'OCI.
- Faire face aux sanctions économiques unilatérales et multilatérales affectant les peuples des Etats ciblés.
- Renforcer et soutenir les activités des institutions actives dans le domaine du développement du monde musulman.
- Questions environnementales et les exigences du développement durable.
- Lutter contre la désertification, spécialement dans les Etats du Sahel africain.
- Coopération dans le domaine de la préservation des ressources hydriques dans les Etats Membres.
- Lutte contre l'ensablement et les tempêtes de sable.
- Renforcement de la Coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.
- Coopération scientifique et technologique entre les Parlements Membres de l'UPCI.
- Commission du Bassin du Lac Tchad, en abrégé (CBLT).
- Stratégies de développement de l'entrepreneuriat coopératif, programme de la Création de mille entreprises coopératives agricoles intégrées

COMITE DES DROITS DE L'HOMME, DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

- Violations continues des droits de l'Homme contre les musulmans Rohingyas au Myanmar.
- Les violations des droits de l'Homme dans Jammu et Cachemire indiens occupés.
- Coordination entre les Etats des Parlements membres de l'UPCI dans les fora internationaux et régionaux sur les questions relatives aux droits de l'homme.

- Renforcement du rôle des femmes dans tous les domaines du développement dans les Etats Membres de l'UPCI, y compris leur participation aux postes de prise de décision.
- Lutte contre l'exploitation des femmes dans la publicité commerciale.
- Participation des femmes aux délégations participant aux conférences de l'UPCI.
- Renforcement du statut des jeunes dans le monde islamique.
- Prise en charge et protection des enfants dans le monde musulman.
- Rôle des Parlements Islamiques dans la promotion des soins de Santé primaire au sein des Etats Membres de l'UPCI.
- Mesures prises par l'Assemblée Nationale soudanaise pour mettre en œuvre son offre d'accueillir le Centre de Santé islamique au Soudan.
- Problèmes de garde des enfants auxquels sont confrontées les familles musulmanes migrantes en Europe.
- Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones objets d'occupation et de conflit

COMITE DES AFFAIRES CULTURELLES ET JURIDIQUES ET,

- Protection de la Mosquée d'Al Aqsa contre les menaces sionistes israéliennes.
- Protection des sanctuaires dans les Etats Musulmans.
- Suivi de la protection des institutions du patrimoine culturel islamique, religieux et de dotation dans les pays non-musulmans.
- Dialogue entre les civilisations avec un accent particulier sur le traitement des campagnes occidentales contre les valeurs islamiques.
- Alliance des civilisations.



COMITE PERMANENT DE LA PALESTINE

- L'escalade du rythme des violations et des attaques perpétrées par les forces d'occupation sionistes et la colonisation grandissante de la Palestine occupée.
- Impacts du transfert de l'Ambassade américaine à Al-Qods, sur la situation politique dans la région.
- Réaffirmer l'importance de l'unité des rangs des Palestiniens et la réconciliation nationale.

CONFERENCE DES FEMMES PARLEMENTAIRES MUSULMANES

- Rapport du Bureau de la 8ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmans.
- Aptitude des femmes à résoudre les problèmes et les conflits locaux et régionaux.
- Protection des femmes et des enfants musulmans dans les zones sous occupation et de conflit, en particulier en Palestine et dans les autres pays en proie à des conflits.

REUNION DE L'ASSOCIATION DES SECRETAIRES GENERAUX

- Examen du document de travail sur le développement de l'activité administrative au sein du Conseil Consultatif du Sultanat d'Oman.

REUNION DE CONSULTATION DU GROUPE AFRICAIN

- Election de la présidence de la 18ème Conférence de l'UPCI et l'accueil des travaux. (Groupe Africain)
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe africain pour le Comité Exécutif pour l'année 2020.
- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination des quatre membres du groupe africain pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2020 :
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.
 - Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque Parlement membre au Comité Général pour l'année 2020.

REUNION DE CONSULTATION DU GROUPE ARABE

- Election du Président de la 17ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Groupe Arabe)
- Consultation pour la nomination de quatre

membres du groupe arabe pour le Comité Exécutif pour l'année 2020.

- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination des quatre membres du groupe arabe pour chacun des trois Comités Spécialisés Permanents pour l'année 2020 :
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.
 - Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque parlement membre au Comité Général pour l'année 2020.

REUNION DE CONSULTATION DU GROUPE ASIATIQUE

- Election du Président de la 16ème Session de la Conférence de l'UPCI (du groupe asiatique).
- Consultation pour la nomination de quatre membres du groupe Asiatique pour le Comité Exécutif pour l'année 2020.
- Consultation pour abriter la Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Consultation pour la nomination des quatre membres du groupe asiatique pour chacun des quatre Comités Spécialisés Permanents du Groupe Asiatique pour l'année 2020 :
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et des Affaires de Famille.
 - Comité des Affaires culturelles, Juridiques et du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Consultation pour la nomination de deux membres de chaque Parlement membre au Comité Général pour l'année 2020.

COMITE GENERAL DE L'UPCI

- Examen et Adoption des Rapports des 42ème et 43ème Réunions du Comité Exécutif ainsi que la 3e Réunion Extraordinaire du Comité Exécutif et leurs annexes.
- Adoption des documents financiers suivants de l'UPCI :
 - Rapport du Comité de Contrôle Financier (C.C.F.) sur les comptes de clôture de l'exercice financier 2019.
 - Budget Estimatif pour l'exercice financier 2020.
- Formation d'un comité de rédaction ouvert présidé par le Rapporteur de la Conférence et la participation des Rapporteurs des quatre Comités Spécialisés Permanents en vue

d'élaborer la Déclaration de la Conférence.

- Mise à jour du Projet d'Ordre du Jour de la 15ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Adoption du Rapport de la 22ème Session du Comité Général de l'UPCI.

15ème SESSION DE LA CONFERENCE DE L'UPCI

- Adoption de l'Ordre du Jour et du Programme de Travail de la 15ème Conférence.
- Rapport du Secrétaire Général de l'UPCI.
- Allocutions des Chefs de Délégations.
- Adoption du Rapport de la 22ème Session du Comité Général de l'UPCI.
- Examen des Rapports et Projets de Résolutions présentés par les Rapporteurs des 8ème Comités suivants :
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
 - Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Examen et adoption des Rapports et Résolutions soumis par :
 - Le 10ème Comité Permanent de la Palestine.
 - La 9ème Conférence des Femmes Parlementaires Musulmanes.
 - La 3ème Réunion de l'Association des Secrétaires Généraux des Parlements membres de l'UPCI.
- Nomination des membres du Comité Général de l'UPCI pour 2020.
- Nomination des membres du Comité Exécutif pour l'année 2020.
- Nomination des membres des Comités Spécialisés Permanents suivants pour l'année 2020 :
 - Comité des Affaires Politiques et des Relations Extérieures.
 - Comité des Affaires Economiques et de l'Environnement.
 - Comité des Droits de l'Homme, de la Femme et de la Famille.
 - Comité des Affaires culturelles et Juridiques et, du Dialogue des Civilisations et des Religions.
- Fixer la date et le lieu de la 16ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Groupe Asiatique)
- Date et lieu de la 17ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Groupe Arabe)
- Fixer la date et le lieu de la 18ème Session de la Conférence de l'UPCI. (Groupe Africain)
- Fixer la date et le lieu de la 44ème Réunion du Comité Exécutif de l'UPCI.
- Adoption du Rapport Final de la 15ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Adoption de la Déclaration d'OUAGADOUGOU de la 15ème Session de la Conférence de l'UPCI.
- Questions diverses.

**La Cour de Justice Européenne
Défend la Palestine**

L'Annonce de Pompeo Dévoile un Partenariat Américano-Sioniste

Par S.E.M. Salim Za'anoun
Président du Conseil National Palestinien (CNP)



► Dans le contexte des réalisations des efforts palestiniens visant à isoler, proscrire et incriminer les activités de colonisation israéliennes considérées comme illégitimes et une violation du droit international, la Cour de justice des Communautés européennes a franchi une étape qui peut être considérée comme véritablement historique. Le 12 novembre 2019, la Cour a souscrit à la recommandation présentée par le procureur général à la Cour en juin dernier, selon laquelle le fait de ne pas apposer d'étiquettes sur les produits des colonisations risquait d'induire les consommateurs européens en erreur.

La décision de la Cour était un réexamen d'une décision contestée qui avait été publiée par le Ministère français de l'économie en novembre 2016, qui obligeait Israël à apposer des étiquettes différentes sur les produits des territoires palestiniens. Le ministère français a pris cette décision en application d'une législation européenne adoptée en 2011 qui stipule que les consommateurs doivent être informés sur les produits alimentaires. En 2015, la Commission européenne a publié une note explicative sur la mention de l'origine des marchandises en provenance des territoires palestiniens depuis juin 1967 et sur la ratification de l'application de la décision controversée relative à la déclaration de l'origine des marchandises. En réponse à un recours déposé par un établissement vinicole dans la colonie de

Bessghot, contre l'étiquetage des produits de la colonie, la Haute Cour européenne, étant la plus haute autorité judiciaire de l'Union européenne, a déclaré que « les denrées alimentaires provenant des territoires occupés par l'État d'Israël devraient porter une référence au lieu d'origine, ainsi qu'une référence à la source, si ces matériaux provenaient d'une colonie israélienne à l'intérieur de cet endroit. »

Quinze juges ont écrit qu'il était nécessaire d'apposer des étiquettes sur les produits fabriqués dans les colonies israéliennes afin d'éviter « d'induire en erreur les consommateurs sur le fait que l'État d'Israël est présent dans les zones concernées en tant que force d'occupation et non en tant qu'entité souveraine ». La Cour a en outre déclaré que les colonies israéliennes reflétaient le fait que la politique de déplacement des citoyens pratiquée par cet État en dehors de ses terres était contraire au droit international humanitaire en général. "La Cour a également déclaré que l'étiquette mentionnant : « fabriqué en Cisjordanie » n'est pas suffisante car les consommateurs ne sauront pas que le produit qu'ils achètent est fabriqué dans une communauté locale établie en violation du droit international humanitaire ». La Cour a ajouté que, selon les Lois de l'Union européenne de 2011 portant sur l'étiquetage des denrées alimentaires et la source des matières, elle doit être clairement précisée, ainsi les consommateurs peuvent

choisir sur la base de « considérations morales ou selon le respect du droit international ». La Cour a déclaré que l'étiquette indiquait que les produits provenaient de « l'État d'Israël », alors qu'en réalité ils venaient de « terres occupées par Israël... en tant que force d'occupation telle que définie par le droit international humanitaire ».

Points forts de la décision de la Cour de justice européenne:

En 2010, la Cour de justice européenne a examiné une autre affaire, appelée (affaire Breta). Elle concerne l'entrée de produits des colonies en Allemagne. La décision de la Cour a mis en place des règles juridiques en ce qui concerne l'attitude des États de l'Union européenne en formulant de nouveaux principes et d'importantes règles juridiques. L'importance de cette décision tient au fait que:

- Il s'agit de la première décision rendue par un Conseil judiciaire suprême européen concernant divers aspects de la colonisation sioniste.

- Elle a établi non seulement une jurisprudence européenne, mais également une nouvelle jurisprudence mondiale difficile à réfuter. Il a réaffirmé le statut juridique des territoires occupés, et que la compétence de l'accord entre Israël et l'Union européenne ne s'applique pas à la Cisjordanie et à Al-Qods, et qu'Israël n'a aucune souveraineté sur ces terres, même si le droit international a accordé une certaine

autorité dans le domaine de la sécurité.

-L'intégralité de l'application de la décision sur les produits israéliens dans les régions d'Al-Qods contribuera à consolider leur description en tant que partie intégrante des territoires occupés. Cela nous donne la possibilité de contester toute décision de tout pays qui la contredit. Il nous sera plus facile de faire face au danger que certains États membres de l'Union européenne s'écartent du consensus européenne en prenant des mesures politiques et diplomatiques susceptibles d'affecter le statut juridique d'Al-Qods en tant que partie intégrante des territoires occupés.

-La décision concerne les produits en provenance de Palestine et non de territoires palestiniens ou les territoires de l'autorité nationale, ce qui signifie une reconnaissance juridique de l'État de Palestine par la plus haute juridiction européenne et établit les bases de la reconnaissance par les pays de l'Union européenne de l'État de Palestine sous occupation israélienne.

-La décision a traité longuement la colonisation, affirmant qu'il n'est pas permis à Israël, puissance occupante, de déplacer des habitants de / vers les territoires occupés. Il a mentionné une déclaration très importante selon laquelle la colonisation aurait conduit à «la constitution de communautés d'origines étrangères dans les territoires occupés, en violation flagrante du droit international», et que la présence d'Israël ne modifierait pas le statut juridique des territoires occupés, en dépit de l'annexion et de la colonisation illégales et, du fait que le peuple palestinien a le droit à l'autodétermination sur cette terre et que l'Union européenne doit œuvrer pour assurer l'application du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne les territoires occupés, et que la décision d'étiqueter les produits exprime une obligation morale envers le consommateur européen et le respect des règles et dispositions du droit international. Conséquences futures de la décision

a- Cette décision représente une victoire pour la légitimité internationale et un coup dur porté à la politique de colonisation israélienne en s'appropriant des territoires palestiniens et exploitant les ressources naturelles au profit des colons.

b- La décision judiciaire européenne est un pas en avant pour empêcher totalement l'entrée de produits des colonies sur les marchés européen et mondial et imposer un blocus économique à la puissance occupante, tout comme un blocus contre le régime de ségrégation raciale qui a entraîné l'effondrement de l'Apartheid en République d'Afrique du Sud.

c- La décision de la Cour est contraignante pour tous les États membres de l'Union européenne regroupant 28 pays et constitue un précédent juridique permettant de prendre des mesures similaires dans d'autres États situés en dehors de l'Union européenne, en particulier si ce précédent est pratiqué par des activistes du mouvement Boycott Israël.

L'annonce de Pompeo démasque le partenariat américano-sioniste. À la suite de l'adoption de cette décision, le secrétaire d'État américain, Mike Pompeo, a annoncé, dans la soirée du 18 novembre, la révocation de l'avis juridique du Département d'État américain concernant les colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie occupée depuis 1978, qui prévoit que les colonies dans les territoires occupés "ne sont pas conformes au droit international" et, les États-Unis s'opposent aux positions des administrations américaines précédentes en ce qui concerne l'établissement de colonies de peuplement israéliennes et considère maintenant que «l'établissement de colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie n'est pas contraire au droit international». Cette annonce survient en vue de l'abolition de la décision / position pertinente écrite par le conseiller juridique du département de l'État, Herbert Hansel, en 1987, qui stipule que «l'établissement de colonies de peuplement israéliennes sur des terres palestiniennes est contraire au droit international», contredit

l'article 49 de la quatrième Convention de Genève qui stipule qu'il n'est permis à aucune puissance occupante de rapatrier ou de déplacer partiellement une partie de la population civile vers des territoires sous son occupation».

Étapes urgentes:

Ce qui précède montre le caractère historique et l'importance de la décision de la Cour de Justice des Communautés européennes, qui aura des conséquences et des dimensions multiples, et rectifiera les positions antérieures européennes les ramenant sur la voie du droit international et des dispositions de légitimité internationale. Il est impératif d'appliquer cette décision de justice, en l'adoptant dans la stratégie de l'action diplomatique et des droits de l'homme Palestiniens, en vue de faire le suivi de ce qui a été fait dans cet article bref et urgent et:

- Inviter la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, à assumer ses responsabilités conformément à la résolution 31/36 et à publier la base de données tant attendue des entreprises impliquées dans l'occupation.

- Inviter les pays de l'Union européenne à mettre en œuvre les décisions de leurs parlements respectifs et celles de la Cour de justice des Communautés européennes, à reconnaître l'État de Palestine sous occupation israélienne

- Demander à la communauté internationale de tenir Israël et l'administration américaine responsables de leurs violations systématiques du droit international humanitaire et des résolutions de l'ONU, y compris la résolution N° 2334 du Conseil de sécurité, en tant que condition sine-qua-non au maintien d'un processus politique aboutissant à la fin de l'occupation et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain, bénéficiant d'une paix juste et durable dans la région, conformément aux principes et aux règles du droit international et aux résolutions successives sur la légitimité de la cause palestinienne.



● **L'Union européenne doit assurer l'application du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies**



Présentation de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso

L'Assemblée nationale constitue un pilier de la démocratie au Burkina Faso. Ses missions constitutionnelles sont : voter la loi, consentir l'impôt et contrôler l'action du Gouvernement. Les membres de l'assemblée nationale du Burkina Faso portent le titre de « Député », élus au suffrage universel direct, égal et secret. Ils exercent le pouvoir législatif.

Sous l'actuelle législature, l'assemblée nationale comprend 127 députés issus des élections législatives du 29 novembre 2015. L'institution parlementaire est présidée depuis le 8 septembre 2017 par Son Excellence Monsieur Alassane Bala SAKANDE.

Le Parlement burkinabè sous la 7ème législature s'est fixé une Vision :

« En 2020, l'Assemblée nationale du Burkina Faso est une institution forte, moderne, accessible et au service des populations ».

C'est la vision de l'assemblée nationale sous la septième législature. Elle aspire ainsi à devenir une institution qui participe plus activement à la consolidation de l'État de droit, en étant une institution porteuse des aspirations des populations et qui assure une meilleure communication entre les élus et les populations.

La réalisation de cette vision s'appuie sur l'exercice et la promotion des Valeurs d'intégrité, de Redevabilité, de Responsabilité, de Solidarité et de Transparence. Ces valeurs guident les actions quotidiennes de l'assemblée nationale et orientent les comportements des députés et du personnel parlementaire.

Dans son organisation et son fonctionnement, l'assemblée nationale s'appuie sur des organes et des instances. Il s'agit du Bureau, de la Conférence des Présidents, des commissions générales, des groupes parlementaires et de la séance plénière.

Le Bureau

Le Président de l'assemblée nationale préside le Bureau, organe dirigeant de l'institution. Le Bureau a tout pouvoir pour organiser et diriger les services de l'assemblée nationale. Outre le Président de l'institution, Il comprend six (06) vice-présidents, dix (10) secrétaires parlementaires et deux (02) questeurs.

La Conférence des Présidents

La conférence des Présidents réunit autour du Président de l'assemblée nationale, les vice-présidents, les présidents des groupes parlementaires, les présidents des commissions générales, le rapporteur général de la commission des finances et du budget ainsi que le ministre chargé des relations avec le Parlement, représentant le Gouvernement. Elle est convoquée par le Président, au jour et à l'heure fixés par lui, en vue d'examiner l'ordre du jour des travaux de l'assemblée nationale et de faire toutes propositions concernant le règlement de l'ordre du jour de la session.

Les Commissions générales

L'Assemblée nationale compte huit (08) commissions générales qui concourent au travail législatif et au contrôle de la mise en œuvre des politiques publiques. Elles peuvent se saisir de toute question d'intérêt national conformément aux textes en vigueur. Il s'agit de :

La Commission des affaires étrangères et des Burkinabè de l'étranger (CAEBE) ;

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) ;

La Commission du développement rural, de l'économie et des changements climatiques (CDRECC) ;

La Commission de l'évaluation des politiques publiques et du suivi des recommandations (CEPSUR) ;

La Commission du genre, de l'action sociale et de la santé (CGASS) ;
 La Commission de la jeunesse, de l'éducation, de l'emploi et de la culture (CJEEC) ;
 La Commission de la défense et de la sécurité (CODES).
 La Commission des finances et du budget (COMFIB) .

Les Groupes parlementaires

Un groupe parlementaire est une organisation des députés qui se rassemblent par affinités politiques. Selon le Règlement de l'assemblée nationale, un groupe parlementaire comprend au moins dix députés. L'actuelle législature enregistre six (6) groupes administrativement constitués.

Quatorze (14) partis et formations politiques siègent à l'assemblée nationale. Au terme des différents regroupements par affinité politique, le positionnement à l'Assemblée nationale se présente ainsi qu'il suit :

- Majorité: 69 députés soit 54,33% de l'effectif des députés.
- Opposition: 58 députés soit 45,67% de l'effectif des députés.

La procédure législative

L'élaboration de la loi est soumise à un ensemble de formalités. Il s'agit de :

- la délibération en Conseil des ministres / Gouvernement;
- le dépôt sur le Bureau de l'assemblée nationale ;
- l'inscription à l'ordre du jour par la conférence des présidents ;
- l'examen en commission ;
- la discussion en séance plénière avec délibération. Dans ce cas précis, plusieurs éventualités peuvent être retenues : une seconde délibération par l'assemblée nationale à la demande du Gouvernement, de la Commission saisie au fond ou d'un député peut voir le jour ; il peut éventuellement avoir une deuxième lecture à la demande du Président du Faso ; et enfin éventuellement un contrôle par le Conseil constitutionnel (loi constitutionnelle, loi organique, irrecevabilité

financière ou irrecevabilité de compétence).
 -la promulgation par le Président du Faso ;
 -l'entrée en vigueur.

Toute proposition de loi soumise au gouvernement et qui n'est pas retournée à l'assemblée nationale dans un délai de deux mois, est délibérée de plein droit à l'expiration de ce délai par l'assemblée nationale (article 117 du Règlement de l'assemblée nationale). D'une manière générale, le vote de la loi en commission et en séance plénière est précédé d'un large débat général sur l'exposé des motifs et d'un examen suivi de l'adoption article par article du dispositif de la loi.

La Coopération Parlementaire

La coopération se déploie sur la scène parlementaire internationale à travers les groupes d'amitié parlementaire, les organisations interparlementaires et les parlements internationaux ou communautaires. Le Burkina Faso est membre des organisations interparlementaires et parlements internationaux ou communautaires. Il s'agit notamment de l'Union interparlementaire (UIP), de l'assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), de l'assemblée parlementaire paritaire/Afrique-Caraïbe-Pacifique/Union Européenne (APP/ACP-UE), du Comité interparlementaire de l'UEMOA (CIP/UEMOA), du Parlement de la CEDEAO, du Parlement panafricain, de l'Union parlementaire africaine (UPA), de l'Union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (UPCI), etc.

Le Burkina Faso a été retenu pour abriter la 15ème Conférence de l'UPCI, à Ouagadougou du 26 au 31 janvier 2020.

ASSEMBLEE NATIONALE

Direction générale de la Communication et des Relations publiques

01 BP 6482 Ouagadougou 01 Burkina Faso

www.assembleenationale.bf

Email : info@assembleenationale.bf



Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso

Nom: SAKANDE

Prénom: Alassane Bala

Date et lieu de naissance : 21 août 1969 à Ouagadougou (Burkina Faso)

Situation de famille: Marié père de 02 enfants

Fonction :

- Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso ;
- Président du Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP-G5 Sahel).

DIPLOMES

- MASTER/MBA en commerce extérieur/ Affaires Internationales/ Université de Ouagadougou/ Université de Lyon ;
- Diplôme de Conseiller commercial de Banque (DCCB) ;
- Baccalauréat série D ; BEPC

EXPERIENCES POLITIQUES

Depuis avril 2019 : Président du Comité interparlementaire du G5 Sahel (CIP-G5 Sahel) ;

Novembre 2018 à Novembre 2019 : Ancien Président de l'Union parlementaire africaine (UPA) ;

Depuis Septembre 2017 : Président de l'Assemblée nationale du Burkina Faso ;

Mars 2017 : Secrétaire exécutif national adjoint dans le Bureau exécutif du Mouvement du peuple pour le progrès (MPP) ;

2016 -2017: Président du groupe parlementaire MPP ;

Depuis 29 novembre 2015: Député élu à l'Assemblée nationale ;

2006 à 2012: Conseiller municipal de la ville de Ouagadougou ;

1995 à 2000: Conseiller municipal de la ville de Ouagadougou.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

2008 – 2015 : Chef de Département Moyens Généraux, Chef de Département Secteur Public et chef de Département Relations Extérieures à la United Bank for Africa (UBA) ;

Janvier 1995 : Cadre de banque à la Banque Internationale du Burkina (BIB).

Groupe Parlementaire	Députés/ Hommes	Députés/ Femmes	Députés/ Effectif total	Positionnement
Mouvement du Peuple pour le Progrès (GP/MPP)	44	11	55	Majorité
Union pour le Progrès et le Changement (GP/UPC)	17	02	19	Opposition
Congrès pour la Démocratie et le Progrès (GP/CDP)	14	02	16	Opposition
Burkindlim (GP/ BURKINDLIM)	14	00	14	Majorité
Renouveau Démocratique (GP/RD)	11	2	13	Opposition
Paix, Justice et Réconciliation Nationale (GP/PJRN)	9	1	10	Opposition
TOTAL	109	18	127	

La Réunion de Kampala Appelle à: Une Assistance Urgente aux Réfugiés Musulmans

► En réponse à l'aimable invitation de S.E. Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement de la République d'Ouganda, la 42ème réunion du Comité Exécutif de l'UPCI s'est tenue à Kampala, République d'Ouganda, le 1er Octobre 2019.

La réunion a été présidée par S.E. Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement de la République d'Ouganda. Ont participé à la Réunion, les membres Parlements membres du Comité Exécutif à savoir: République démocratique et populaire d'Algérie, Burkina Faso, République de Gambie, République Islamique d'Iran, République du Liban, Libye, Malaisie, Royaume du Maroc, République du Niger, République islamique du Pakistan, Royaume d'Arabie Saoudite, République de Turquie, République d'Ouganda

Les Parlements membres suivants étaient absents de la réunion: La République d'Azerbaïdjan et la République du Cameroun.

Dans son discours, Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a d'abord amplement remercié S.E. Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement de la République d'Ouganda ainsi que le Parlement ougandais de l'aimable invitation pour abriter la 42e Réunion du Comité Exécutif. Son Excellence a passé en revue les questions présentées à la Réunion et a souligné que cette année marque le 20e anniversaire de la création de l'UPCI qui a maintenu son unité, en dépit des circonstances particulières dans le monde musulman, en prenant ses distances des éléments de discorde et en s'appuyant sur des facteurs unificateurs.

S.E. Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement de la République d'Ouganda a souhaité

la bienvenue au Président du Parlement burkinabè et aux honorables membres du Comité Exécutif de l'UPCI. Elle a remercié tous les participants et a exprimé la fierté de l'Ouganda d'appartenir à l'UPCI. Elle a exprimé son enthousiasme pour continuer efficacement ses activités dans ce domaine et a rappelé qu'elle était la vice-présidente du Parlement Ougandais lors de la Conférence de l'UPCI en 2010.

Elle a espéré que la préparation et l'organisation de la réunion pourraient répondre aux aspirations des délégations.

Elle a précisé que l'Ouganda est doté d'une pléthore de merveilleux sites touristiques en particulier des réserves naturelles, et a souhaité que les délégations aient l'opportunité d'aller visiter ces sites.

Rapport du Secrétaire Général :

Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI a présenté son rapport à la réunion, qui couvrait la période entre la date de la tenue de la 41ème réunion du Comité Exécutif de l'UPCI, tenue dans le cadre des travaux de la 14e Conférence de l'UPCI, à Rabat, le 11 Mars 2019 et la 42e réunion du Comité Exécutif de l'UPCI qui est tenue à Kampala, en République d'Ouganda, le 1er octobre 2019.

Le Rapport Comporte les Points Suivants :

Participation aux Fora internationaux, en réponse aux aimables invitations faites par les organisations et Unions similaires, en tant qu'Observateur, communiqués publiés par le Secrétariat Général et ceux publiés par les Parlements membres sur différentes occasions,

messages de félicitations et de condoléances envoyés par Son Excellence le Secrétaire Général de l'UPCI, activités du Secrétaire Général, activités dans le domaine médiatique, suivi de la Déclaration de Rabat adoptée par la 14e Conférence de l'UPCI ainsi que le Rapport de la Conférence, suivi de la Déclaration de Rabat, lors de la 3e Réunion Extraordinaire de l'UPCI. Affaires Organisationnelles : L'Organisation de la 15ème session de la Conférence de l'UPCI par le Burkina Faso, en janvier 2020.

Le Rapport a été adopté.

Le Comité Exécutif a adopté la Déclaration de Kampala comme suit:

Nous les Chefs et membres du Comité Exécutif de l'UPCI, participant à sa 42e Réunion, le 1er Octobre 2019, à Kampala, République d'Ouganda;

Réaffirmant notre engagement à réaliser les objectifs et les principes fondamentaux inscrits dans le Statut de l'Union Parlementaire des Etats Membres de l'OCI (UPCI);

Guidés par les objectifs stipulés dans les Chartres de l'OCI et des Nations Unies;

Conscients de l'ampleur de la menace que représentent l'extrémisme, le terrorisme et l'intolérance envers nos sociétés et la stabilité de nos pays;

Constatant que le phénomène de la peur de l'Islam, connue sous le nom d'Islamophobie, a pris une tournure sérieuse en ce qui concerne les valeurs de tolérance, de paix et d'harmonie;

Nous, par la présente:

1- Réaffirmons le besoin urgent d'Unité de notre Oumma islamique en vue de surmonter et de faire



face aux défis auxquels elle est confrontée actuellement, compte tenu de sa position entre les nations. Dieu Tout-Puissant dit : « Vous êtes la meilleure communauté, qu'on ait fait surgir pour les hommes. Vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah... ». Surat Al Imran-verset 110)

2- Réaffirmons la centralité de la cause palestinienne pour notre UPCI, reconnaissant que c'est la question primordiale des Musulmans. De même, Réitérons encore une fois notre soutien à la détermination du peuple palestinien et à la lutte du brave peuple palestinien qui se bat pour 70 ans maintenant, avec l'héroïsme et bravoure, en quête de recouvrer ses droits légitimes à l'établissement de son Etat indépendant avec Al-Qods comme sa capitale; Condamnons les pratiques de l'occupation sioniste usurpatrice, ses méthodes sauvages et oppressives, ainsi que sa persistance à commettre des crimes contre le peuple palestinien, son sol et ses sanctuaires. Condamnons de même les menaces israéliennes et les tentatives israéliennes à contrôler des régions des territoires du Royaume Hachémite de Jordanie.

3- Nous démarquons du phénomène de la peur de l'Islam, connu sous le nom d'Islamophobie, en particulier à l'aune des développements perturbants et recrudescents. Condamnons de même, les actes et activités des fanatiques commettent dans le monde. Demandons l'adoption d'une journée annuelle mondiale pour combattre l'Islamophobie et éradiquer la haine et l'animosité contre notre religion authentique.

4- Faisons appel aux dirigeants des communautés musulmanes et non musulmanes de promouvoir l'unité, la coopération et la coexistence pacifique des musulmans et des non-musulmans. Mettons en avant les questions majeures qui unissent leurs peuples en minimisant les points de divergence en faveur de la paix et la tranquillité.

5- Prêchons pour l'avancement de la femme et de son statut. Promouvons leur autonomisation économique et leur offrons une protection maximale contre les effets de la guerre et de la pauvreté en leur fournissant de l'assistance humanitaire.

6- Condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et Exhortons tous les Etats et peuples dans le monde à s'engager dans une coopération constructive dans la lutte contre le terrorisme, l'éradiquer et à traiter ses racines profondes. Rejetons de faire le lien entre le terrorisme et une religion spécifique.

7- Condamnons la décision récemment prise par le gouvernement indien sur Jammu et Cachemire, qui va à

l'encontre des résolutions internationales. Exigeons la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui reconnaît et garantit le droit à l'autodétermination au Cachemiri musulman.

Demandons à l'Inde de mettre un terme à ses pratiques injustes dans la région, en particulier les détentions arbitraires, le blackout sur les communications et l'Internet et, le couvre-feu qui empêche la population y compris les femmes, les enfants et les personnes âgées et les malades d'accéder aux produits de première nécessité de la vie.

8- Exprimons notre préoccupation en ce qui concerne la souffrance des millions de réfugiés musulmans, les migrants et le peuple déplacés à l'intérieur qui sont obligés de quitter leurs patries et régions. Faisons appel à tous les Etats musulmans, en particulier les organisations internationales, les organes altruistes et les institutions de la société civile de leur apporter une assistance nécessaire et urgente. C'est ce que notre religion authentique nous y incite : offrir un soulagement aux nécessiteux et aider les peuples en détresse.

9- Dénonçons avec force les violations flagrantes infligées à la minorité musulmane Rohingya au Myanmar, qui ont entraîné la fuite de centaines de milliers d'entre elles. Soulignons que la mission de l'UPCI auprès des réfugiés au Bangladesh considère que les événements survenus dans la région sont équivalents aux crimes contre l'humanité. Par conséquent, Appelons à prendre des mesures internationales efficaces pour déferer le dossier de ces crimes à la Cour Pénale Internationale, ainsi qu'à une protection internationale pour les centaines de milliers de personnes menacées de génocide. Demandons une aide humanitaire urgente à ceux qui ont migré vers les États voisins.

10- Déclarons notre solidarité avec les Etats du Sahel, en particulier le Burkina Faso, le Niger et le Mali qui souffrent des conséquences de l'aggravation des opérations terroristes qui conduisent au déplacement et à la migration, dans la tourmente de la sécurité et des tragédies humanitaires, ce qui nécessite que tous les Etats des Parlements membres de l'UPCI soutiennent ces pays du Sahel dans leurs efforts pour combattre le terrorisme et d'apporter de l'assistance au peuple déplacé.

11- Appelons au règlement des crises dans différentes régions du monde islamique par le dialogue, la négociation et des méthodes pacifiques, et soulignons la nécessité de recourir à la sagesse, à la raison et à la logique commune pour régler les différends, afin de garantir à nos peuples davantage de stabilité, de sécurité, de développement et de prospérité. Dans ce contexte, Soulignons la fraternité entre les musulmans, ainsi que l'interdépendance, la solidarité et la compassion requises. « Les croyants, dans leur sincère affection, étant miséricordieux les uns envers les autres, compatissent les uns envers les autres et sont comme un seul corps. Si un membre est touché, tous les membres réagissent avec ardeur et clairvoyance. »

12- Réaffirmons notre volonté à contribuer efficacement aux véritables efforts internationaux en vue de protéger l'environnement et à lutter contre les déséquilibres climatiques et leurs résultats catastrophiques pour l'homme, la terre et l'avenir de l'humanité. Renouvelons notre soutien aux pays africains de l'UPCI touchés par la sécheresse et la désertification à plus grande échelle.

13- Réaffirmons également la nécessité d'activer les travaux des comités de l'UPCI afin d'atteindre les objectifs de l'UPCI.

14- Exprimons notre gratitude et nos remerciements au Parlement ougandais pour son hospitalité généreuse et son accueil chaleureux, ainsi que pour son excellente préparation, son organisation et le soin apporté aux membres du Comité Exécutif depuis leur arrivée à Kampala.



● **Adoption d'une journée mondiale pour combattre l'Islamophobie**

● **Besoin urgent d'Unité de notre Oumma pour faire face aux défis actuels**





Nouveaux Présidents des Parlements de l'UPCI

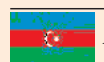
Les derniers mois ont été témoins de l'élection de nouveaux Présidents des Parlements Membres, alors que d'autres ont été réélus :

- ▶ 2 Octobre 2019, Election de S.E. Mme. Puan Maharani, en tant que Présidente de la Chambre des Représentants de la République d'Indonésie
- ▶ 3 Novembre 2019 Réélection de S.E. M. Sheikh Khalid bin Hilal bin Nasir Al Ma'awali, en tant que Président du Conseil Consultatif du Sultanat d'Oman (Majlis A'Choura)
- ▶ 5 Novembre 2019, Réélection de S.E. M. Ahmed Bin Abdullah Bin Zaid Al Mahmoud, en tant que Président du Conseil Consultatif de l'Etat du Qatar (Shura Council)
- ▶ 13 Novembre 2019, Election de S.E. M. Rached Kheriji Ghannouchi, en tant que Président de l'Assemblée des représentants du peuple de la Tunisie (Majlis Nawwab ash-Sha'ab)
- ▶ 14 Novembre 2019, Election de S.E. M. Saqr Ghobash, en tant que Président du Conseil National Fédéral des Emirats arabes unis (Majles El Watani el Etehad)



Algérie

Le Président de l'Assemblée Populaire Nationale, S.E. M. Slimane Chenine a appelé le Parlement international à lancer une réflexion sur l'introduction de réformes structurelles et fonctionnelles dans le système de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Intervenant lors des travaux de la réunion du comité préparatoire de la 5e Conférence mondiale des Présidents de Parlements, qui se tient à Genève, M. Chenine a présenté une série de propositions portant principalement sur la nécessité de réfléchir sur les moyens permettant de trouver l'équilibre entre les exigences des pays et les revendications des catégories de la société. Il a également appelé "l'Union interparlementaire (UIP) à réfléchir à l'introduction de réformes structurelles et fonctionnelles dans le système de l'ONU, pour pouvoir assoir davantage de justice dans les relations internationales".



Azerbaïdjan

Le Parlement azerbaïdjanais a accueilli la 9e Assemblée Générale de l'Assemblée parlementaire des pays turcophones (TURKPA) à Bakou le 18 décembre 2019. Lors de cette réunion, l'Azerbaïdjan a assumé la présidence de la réunion de la TURKPA. L'événement a réuni des délégations des pays membres dirigées par des Présidents des Parlements, des représentants des structures de coopération turques et d'autres organisations internationales. L'ordre du jour de la 9e Assemblée générale comprend les rapports et décisions recommandataires des réunions des commissions permanentes de la TURKPA, l'adoption de lois types, les rapports de la mission d'observation des élections présidentielles anticipées au Kazakhstan, ainsi que l'adoption des documents juridiques de l'organisation.



Bangladesh

Le Parlement du Bangladesh a adopté une motion déclarant une "urgence planétaire" et appelant à une action rapide de la communauté internationale ainsi que les Nations Unies, pour lutter contre les effets du changement climatique. Présentant la motion, le 13 novembre 2019, S.E. le député Saber

Hossain Chowdhury a déclaré que le Bangladesh était parmi les pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique. M. Chowdhury, a exhorté les législateurs à déclarer une « urgence planétaire » en raison de la crise existentielle causée par le changement climatique, l'impact des catastrophes, l'augmentation des accidents météorologiques extrêmes, l'énorme perte en biodiversité, l'insécurité alimentaire imminente et l'inquiétude concernant le niveau élevé des eaux, les pressions sans précédent sur les océans et l'utilisation démesurée des ressources. Il a déclaré que la communauté mondiale devrait agir de manière urgente, ferme et ambitieuse pour atteindre zéro émission de dioxyde de carbone avant l'an 2050, et que le réchauffement climatique ne devrait pas dépasser 1,5 degrés Celsius, et passer à des économies à faible émission de carbone et ce, en tant que sa priorité absolue.



Côte D'Ivoire

La 45e Assemblée Plénière de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie s'est tenue à l'Hôtel Ivoire, à Abidjan, les 8 et 9 juillet 2019. Cette rencontre, placée sous le thème « Parlements et renforcement de la démocratie », a réuni près de 300 parlementaires de 51 sections de l'APF. Le débat général, sur le thème : « Parlements et renforcement de la démocratie », a permis aux parlementaires d'échanger des informations sur les bonnes pratiques démocratiques. Les parlementaires ont par ailleurs adopté 13 résolutions, portant notamment sur la situation politique de certains pays, la gouvernance du numérique, la corruption comme obstacle au développement économique, la mobilité étudiante, la reconstitution des ressources du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les besoins en santé des femmes et des filles réfugiées, la traite des êtres humains, ainsi que - pour la première fois - deux propositions de loi cadre sur l'enregistrement obligatoire, gratuit et public des naissances ainsi que sur la protection des données personnelles. L'Assemblée plénière a enfin procédé à l'élection, de M. Amadou Soumahoro, Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, comme Président de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.



Djibouti

Assemblée Nationale de Djibouti a abrité la 42e Conférence des Présidents de l'UPA (Union Parlementaire Africaine), et la 75e Session de son Comité Exécutif, qui s'est déroulé, les 25-29 Novembre, 2019. Selon un communiqué de l'UPA, la conférence a examiné des questions d'actualité continentales, dont la promotion d'une économie diversifiée et de transformation locale des produits de base en vue de l'emploi des femmes et des jeunes.



Egypte

Lors de sa visite officielle en République Fédérale du Nigéria, à la tête d'une délégation parlementaire, S.E. Dr. Ali Abdel-Al, Président de la Chambre des Représentants d'Égypte, a rencontré S.E. M. Femi Gbajabiamila, Président de la Chambre des Représentants du Nigéria. Dr. Abdel-Al a réaffirmé les nombreux liens qui unissent les deux pays et les deux peuples frères à la lumière de leur appartenance au continent Africain, notant que les deux pays ont des potentiels qui assurent un environnement fertile pour des relations étroites à tous les niveaux. Il a évoqué les principaux défis communs des deux pays comme : le terrorisme, le développement, le renforcement des capacités des jeunes, la lutte contre la pénurie hydrique. Au niveau

parlementaire, Dr. Abdel-Al a fait un briefing sur le rôle de la Chambre des représentants égyptienne, sa structure et les lois en vigueur qu'elle a promulguées dans tous les domaines, en particulier dans la lutte contre le terrorisme et face aux problèmes concernant l'économie.



Iran

Le Président du Parlement islamique d'Iran, S.E.M. Ali Larijani a rencontré les législateurs des deux États voisins,

le 14 décembre 2019, en marge de la 12e session plénière de l'Assemblée Parlementaire Asiatique, en Turquie. Lors d'une réunion avec son homologue qatari, S.E.M. Ahmed bin Abdullah al-Mahmud, le Président du Parlement iranien a qualifié comme positif le rôle joué par Doha dans la région. "Nous tiendrons toujours des consultations étroites sur les principaux problèmes régionaux. Nous souhaitons également développer les liens économiques avec Qatar", a-t-il déclaré à al-Mahmud.

Lors de sa rencontre avec le vice-président du Majlis A'Shura d'Oman, S.E.M. Abdullah Al Amri, il a souligné les relations de longue date entre Téhéran et Muscat, qui ont été à l'abri des récents événements dans la région. M. Larijani a également rencontré S.E.M. Mustapha Sentop, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. Ils ont discuté des relations et de la coopération bilatérale ainsi que du développement régional. Décrivant les pourparlers comme productifs, M. Larijani a exprimé son espoir que les deux parties pourraient ensemble parvenir à une sécurité durable dans la région, ajoutant que leur coopération bénéficierait à la fois à la Turquie et à l'Iran.



Irak

Le Président du Parlement, Son Excellence M. Mohammed al-Halboosi a inauguré, le 26 septembre

2019, la cérémonie du Forum Rafidain pour la sécurité et l'économie, à Bagdad, sous le slogan « L'Irak se rétablit », auquel un grand nombre de parlementaires, fonctionnaires, scientifiques, chercheurs et intellectuels de différents pays arabes et étrangers ont participé.

S.E. le Président du Parlement a déclaré dans son discours que l'Irak a fait un long chemin dans le renforcement de la sécurité après avoir vaincu l'Etat Islamique, et qu'il est également déterminé à faire tourner la vision économique du pays de l'économie rentière à l'économie multi-ressources, en s'appuyant sur des plans industriels et agricoles avancés, ainsi qu'en travaillant à développer des opportunités d'investissement et à soutenir les investisseurs.

Le Président a affirmé que le Parlement travaille à légiférer des lois qui contribuent à assurer une vie décente à tous les Irakiens, et continue de surveiller la performance du programme gouvernemental, de fournir des services et de développer les infrastructures.



Jordanie

Le Président de la Chambre des Représentants jordanienne et Président de l'Union Parlementaire

Arabe, l'ingénieur Atif Al-Tarawneh a déclaré que pour lutter contre l'occupation et sa brutalité dans les territoires palestiniens, il fallait unir les rangs palestiniens et procéder à la réconciliation, car c'est le moyen pour les frères de rester unis et de poursuivre leur lutte jusqu'à ce que leurs droits soient rétablis. Al-Tarawneh a affirmé dans une déclaration publiée samedi par la Chambre des représentants, coïncidant avec le 102e anniversaire de la fatidique

déclaration Balfour, que sous la direction de Sa Majesté le roi Abdallah II, la Jordanie continuera de respecter ses principes en soutenant les frères palestiniens et en défendant Jérusalem.



Kazakhstan

La ville de Nur Sultan a été témoin des travaux de la 4e réunion des Présidents des parlements des pays eurasiens, sous le slogan « Grande Eurasie: dialogue, confiance, partenariat », les 23 et 24 Septembre 2019. Le forum parlementaire s'est tenu en parallèle avec le vingt-cinquième anniversaire de l'initiative d'intégration européenne présentée par le premier Président du Kazakhstan M. Nursultan Nazarbayev. Le président du Conseil, M. Norlan Najdeltén, a résumé les résultats de la réunion, se déclarant convaincu que les initiatives et propositions présentées lors du forum porteraient à un nouveau niveau, le partenariat entre les pays eurasiens. « Notre réunion nous a permis d'utiliser activement le potentiel existant de la diplomatie parlementaire pour renforcer la coopération entre nos États », a-t-il déclaré.



Maldives

Le Quatrième Sommet des Présidents de parlement d'Asie du Sud sur la réalisation des Objectifs de

développement durable (ODD), organisé conjointement par le Majlis du Peuple des Maldives et l'UIP, s'est tenu, les 1er et 2 septembre 2019, à Malé, aux Maldives, avec la participation des Présidents de parlement de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, de l'Inde, du Pakistan et de Sri Lanka. En tant que représentants d'une région particulièrement vulnérable aux conséquences des changements climatiques et sujette à de graves inondations et glissements de terrain, à la suite de l'élévation du niveau de la mer et de pluies diluviennes, les Présidents de parlement ont appelé les parlements à exercer leurs pouvoirs législatifs et budgétaires pour assurer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Les Présidents de parlement ont également appelé les pays développés à honorer leurs engagements de mobiliser chaque année 100 milliards de dollars pour la prévention des risques de catastrophe et le financement de la lutte contre les changements climatiques, et de contribuer au Fonds vert pour le climat.



Malaisie

Le Président de la Chambre des Représentants de la Malaisie, S.E.M. Mohamad Ariff Bin Md Yusof

accompagné d'une délégation parlementaire s'est rendu à Islamabad, le 1er octobre 2019. Outre ses rencontres avec son homologue pakistanais, M. Muhammad Arif a également rencontré de hauts responsables politiques, et il a abordé avec eux les questions relatives au développement de relations bilatérales et parlementaires. Lors de sa rencontre avec le Premier ministre Pakistanais, S.E.M. Imran Khan a informé l'invité malaisien, des développements récents dans la région de Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde et il a de même déclaré que le Pakistan appréciait profondément le soutien malaisien à la cause du Cachemire. Il a apprécié les déclarations du Premier ministre, Mahathir, soutenant une solution juste et durable au Cachemire conformément à la Charte des Nations Unies (ONU) et aux résolutions pertinentes de son Conseil de sécurité. Le Premier ministre Pakistanais a également ajouté qu'il y avait un immense potentiel pour accroître le commerce et l'investissement entre le Pakistan et la Malaisie, en particulier pour la promotion et le développement du tourisme au Pakistan.



Royaume du Maroc

La Conférence Internationale sur « Les parlements et les enjeux de

la sécurité alimentaire » a conclu ses travaux à Rabat, au Maroc, le 1er novembre 2019. Cette conférence de deux jours était organisée par la Chambre des Conseillers marocaine et l'Association des Sénats, de la Choura et des conseils équivalents d'Afrique et du monde arabe, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO).

Le communiqué Final de la Conférence a appelé à l'adoption de mécanismes efficaces et durables pour assurer la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'alimentation et le renforcement de l'agriculture, de manière à surmonter les effets du changement climatique, de la désertification, de la rareté des eaux de pluie et d'autres facteurs climatiques, en plus de renforcer le travail conjoint entre les gouvernements, les parlements et le secteur privé, afin d'aborder la question de la sécurité alimentaire en tant qu'approche stratégique et essentielle pour une coopération prometteuse au niveau des régions arabes et africaines, étroitement liée aux objectifs de développement durable et de lutte les changements climatiques.



Niger

Le « Sommet Continental de l'Afrique – Niger 2019 », Co-organisé en collaboration entre Parlement de

Niger et la Fédération pour la paix Universelle, s'est tenu, les 27-29 Novembre, 2019. Ladite Conférence placée sous la présidence du Chef de l'Etat nigérien, S.E. M. Issoufou Mahamadou, a pour thème « Construire une Afrique Pacifique, Unie et Prospère centrée sur les Valeurs Universelles : Paix, Sécurité, Réconciliation, Interdépendance, Prospérité Mutuelle. L'objectif principal de ce Sommet est de promouvoir le Projet pour une « Afrique céleste » afin de contribuer largement à soutenir les efforts des dirigeants africains pour la paix, la sécurité, la réconciliation, le développement humain, la réalisation des idéaux de l'Union Africaine et les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.



Palestine

Le Conseil National Palestinien (CNP) appelle à porter plainte à la Cour internationale de Justice contre le

Gouvernement Trump, après l'annonce de son Secrétaire d'Etat sur la légitimité des colonies israéliennes.

Le CNP a demandé qu'une nouvelle plainte soit déposée devant la Cour Internationale de Justice contre l'administration Trump, à la suite de l'annonce par le Secrétaire d'Etat américain Mike Pompeo, disant que son pays ne considérerait plus comme illégales les colonies du peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, et ils ne constituent pas une violation du droit international.

Le CNP a souligné que les membres de l'administration Trump sont des partenaires de l'occupation israélienne dans ses violation du droit international et des résolutions de l'ONU, en particulier la résolution 2334 du Conseil de sécurité, ainsi que la Quatrième Convention de Genève et de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, qui considérerait que toutes les formes de colonies dans les territoires palestiniens occupés étaient nulles et illégales, et constituent également un crime de guerre en vertu du Statut de Rome de 1998, soulignant que ceux qui soutiennent et reconnaissent la légitimité des colonies doivent être tenus pour responsables.



Qatar

Lors de la séance de clôture de la 7ème Conférence de l'Organisation Mondiale Des Parlementaires contre

la Corruption (GOPAC), qui s'est tenue à Doha, le Président du Conseil de la Choura du Qatar, Son Excellence M. Ahmed bin Abdullah Al Mahmoud, a été élu, à l'unanimité, Président de l'Organisation, où il assumera la prochaine session jusqu'en 2021. M. Al-Mahmoud a déclaré que cette organisation « mérite tout le soutien, car son travail multimodal constitue une contribution unique à la prévention et à la lutte contre la corruption, et à la réalisation d'un développement durable pour les générations futures dans un monde qui connaît des changements rapides et radicaux ». Dans son discours en tant que Chef de l'Organisation, il a ajouté qu'il travaillera avec tout le monde pour atteindre les objectifs de l'organisation, et qu'il activera les initiatives, plans et programmes pour développer des mécanismes pour son travail et améliorer sa performance.



Arabie Saoudite

Président du Conseil de la Choura, S.E. Le Cheikh Abdullah bin Mohammed bin Ibrahim Al Al-

Sheikh a appelé à la levée immédiate du couvre-feu et du blocus imposé au Cachemire indien occupé, a-t-il dit lors de son rencontre avec le président de l'Assemblée nationale, S.E. M. Asad Qaiser et la délégation du Conseil de la Choura saoudien, à Islamabad, le 5 décembre 2019. Il a déclaré que l'Arabie saoudite souhaitait la résolution de tous les conflits par le dialogue, y compris la question du Cachemire. Le président du Conseil de la Choura saoudien s'est montré positif en ce qui concerne la proposition d'Asad Qaiser de convoquer une conférence des représentants parlementaires des pays islamiques sur le Cachemire. Il a condamné les brutalités perpétrées contre les Musulmans du Cachemire et de la Palestine. Et de déclarer qu'ils se tenaient aux côtés du peuple du Cachemire et exprimaient leur ferme solidarité avec lui. Le président a déclaré que les relations amicales entre le Pakistan et l'Arabie saoudite se renforcent avec le temps. Il a exprimé que son pays considère le Pakistan comme son ami et frère sincère. Il a également apprécié le rôle du Pakistan dans la promotion de l'harmonie entre les pays musulmans.



Tunisie

Son Excellence M. Rashid Ghannouchi, Président de la Chambre des Représentants du peuple, a reçu le 13

décembre 2019 au Palais du Bardo, M. Gianni BUQUICCHIO, Président de la Commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par la loi via le Conseil de l'Europe) et la délégation accompagnante.

Le président de la Chambre a souligné l'importance de coopérer avec la Commission de Venise et de bénéficier de son expérience et de son expertise, en particulier au niveau de l'élaboration des lois et des consultations législatives, soulignant la volonté de la Chambre de continuer à travailler dans ce sens.



Turquie

La Grande Assemblée nationale de Turquie a abrité la 12e réunion

plénière de l'Assemblée Parlementaire Asiatique, à Antalya, du 13 au 18 décembre 2019. La réunion tenue sous le thème: « Le rôle de la coopération multilatérale entre les Parlements Asiatiques », a réuni un grand nombre de parlementaires des pays

asiatiques. Lors de la cérémonie d'ouverture, S.E.M. Mustafa Şentop, Président de la Grande Assemblée Nationale de Turquie a déclaré: le centre de la géopolitique et de l'économie dans le monde se déplace rapidement vers l'Asie. Dans chaque région du continent asiatique, le processus de développement et de progrès est remarquable et notre objectif fondamental est de renforcer la collaboration interparlementaire dans les domaines de l'économie et des relations sociales, de même que la paix et la prospérité.



Ouganda

La 13e Assemblée générale annuelle de l'Association des Autorités Anti-Corruption de l'Afrique de l'Est (EAAACA) s'est tenue à Kampala, capitale de l'Ouganda, le 21 novembre 2019. Son Excellence Mme Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement ougandais, s'exprimant à l'occasion d'une réunion officielle, a appelé ces organes à renforcer la coopération régionale contre la corruption. Elle a dit que les agences impliquées dans la lutte travaillent dans des circonstances difficiles, et elles ont du mal à atteindre leurs objectifs. "Quand nous lisons les rapports du Comité des comptes publics, nous sommes surpris par la somme d'argent volée", a-t-elle déclaré.

Ce pays est riche; l'Afrique est riche ; si seulement l'argent était utilisé correctement », a-t-elle déclaré. La réunion s'est tenue cette année sous le slogan "Promouvoir la coopération régionale pour prévenir et combattre la corruption". Les chefs des agences anti-corruption des pays suivants ont participé à cette réunion : le Kenya, le Burundi, la Tanzanie, le Djibouti, l'Éthiopie, la Tunisie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Serbie, le Soudan du Sud, l'Albanie, la Macédoine, le Botswana et l'Ouganda.



Emirats Arabes Unis

S.E.M. Saqr Ghobash, Président du Conseil national fédéral, a reçu

dans son bureau au siège du Conseil à Abu Dhabi, le 16 décembre 2019, Son Excellence M. Ahmed Bin Mohammed Al-Jarwan, Président du Conseil mondial de la Tolérance et de la Paix et la délégation accompagnante de haut niveau.

Lors de la réunion, M. Ghobash a souhaité la bienvenue à la délégation en visite et a souligné l'importance de la visite qui contribuera énormément au développement de divers aspects de la coopération, en particulier au niveau parlementaire, ce qui contribuera à son tour au renforcement des relations parlementaires des Émirats arabes unis avec les différents États du monde.

En marge de l'Assemblée de l'UIP:

Le Groupe Islamique Souligne l'Importance de la Cause Palestinienne



La Réunion Consultative de l'UPCI s'est tenue, sous la présidence de S.E. M. Marzouq Al-Ghanim, Président de l'Assemblée Nationale du Koweït, avec la présence d'un grand nombre de leurs Excellences les Présidents des Parlements et des parlementaires membres de l'UPCI. S.E.M. Mouhamed Khouraiichi NIASS, le Secrétaire Général de l'UPCI, a présenté un bref rapport sur les points d'urgence proposés.

Concernant le point d'urgence, il n'y avait qu'une proposition intitulée «Engager et enrôler les jeunes dans la lutte contre le changement climatique».

En plus, Un certain nombre de délégations ont pris la parole, dont

certaines ont évoqué les manifestations d'étudiants organisées dans diverses parties du monde sur le changement climatique.

Ils ont également souligné que les questions relatives à la Palestine, au Rohingyas, ainsi que le renforcement du droit international figurent parmi les sujets à aborder dans les discours des chefs de délégation des Parlements membres et que la mise en œuvre de ce qui a été convenu jusqu'à présent mérite également une grande importance. Le Président de la Réunion a affirmé la nécessité de travailler à la préparation d'une proposition sur la cause palestinienne, et à la présenter comme point d'urgence lors de la prochaine réunion de l'Assemblée de l'Union interparlementaire.

Le Secrétaire Général participe à la Cérémonie inaugurale du Conseil Saoudien

S.E.M. Mouhamed Khouraihi NIASS, Secrétaire Général de l'UPCI, a participé à la cérémonie d'ouverture de la 7^e session parlementaire du Conseil de la Choura au Royaume d'Arabie saoudite, en réponse à une invitation adressée par S.E. Cheikh Abdullah

bin Muhammad bin Ibrahim Al Sheikh, Président du Conseil de la Choura. S.E. le Secrétaire général a rencontré le Président du Conseil de la Choura saoudien et a discuté avec lui des moyens d'atteindre les objectifs de l'UPCI.



Signature du Mémorandum de la 15^e Conférence de l'UPCI

L'Assemblée Nationale du Burkina Faso et l'UPCI ont signé le Mémorandum d'Entente sur les dispositions administratives et techniques concernant la 15^e Session de la Conférence de l'UPCI au Siège du Parlement à Ouagadougou, le 18 Novembre 2019.

S.E. le Secrétaire Général de l'UPCI, M. Mouhamed Khouraihi Niassa a signé le MOU pour

l'Union, tandis que Mme. Rakèta ZOROME, Secrétaire Générale a signé pour l'Assemblée Nationale du Burkina Faso. La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de S.E.M. Alassane Bala Sakandé, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso ainsi qu'un certain nombre de députés et d'ambassadeurs des pays islamiques accrédités au Burkina Faso.

Le Secrétaire Général Rencontre le Président du Parlement du Nigéria

S.E.M. Mouhamed Khouraihi NIASS, Secrétaire Général de l'UPCI, a rencontré S.E.M. Femi Gbajabiamila, Président de la Chambre des Représentants de la République fédérale du Nigéria dans son bureau à Abuja, le mardi 26 novembre 2019. La réunion a porté sur les relations de l'UPCI avec le Nigéria et les moyens d'assurer une participation

effective du Nigeria aux activités de l'UPCI. S.E. Le Secrétaire Général de l'UPCI a hautement apprécié le rôle joué par les oulémas et les cheikhs du Nigéria dans la propagation de l'islam et la consolidation de la tolérance de cette religion, apportée par le prophète Mohammad, que Dieu Tout-Puissant a envoyé comme miséricorde pour tout l'univers.



Le Secrétaire Général Condamne la Déclaration Américaine sur les Colonies Israéliennes



Son Excellence M. Mouhamed Khouraihi Niass, Secrétaire général de l'UPCI, a déclaré, le 25 Novembre, 2019 que l'Union considèrerait la cause palestinienne comme la question centrale des musulmans et qu'aucun droit de la Nation ne pouvait être ignoré jusqu'à la création d'un État palestinien indépendant avec Al-Qods pour capitale. Il a expliqué que ces droits sont défendus par un peuple en lutte depuis plus de soixante-dix ans, soutenu par un

milliard et demi de musulmans dans le monde. Le droit international et les résolutions de la légitimité internationale affirment ces droits inaliénables. En conséquence, le Secrétaire général condamne fermement et déplore la déclaration américaine de "légitimer les colonies de peuplement israéliennes" et la considère comme une violation des résolutions internationales et un parti pris injuste au service de l'ennemi arrogant israélien.

Rédaction

Rédacteur en Chef:

Mohamed El Hafed Maham

Directrice de la Rédaction:

Sharareh Fathizadeh

Rédactrice:

Zahra Khodaie

Adresse:

No.34, Ave. Pesyan. Moghadas
Ardabili, Za'afaraniyeh -
Téhéran - Iran

Tél: +9821 22418860-1-2

Fax: +9821 22418858-59

Email: g.s@puic.org

Siteweb: www.puic.org

Le Secrétaire Général Réitère sa Solidarité avec l'Algérie

Le Secrétaire Général de l'UPCI, S.E.M. Mouhamed Khouraihi NIASS a pris note de la résolution publiée par le Parlement européen le 28 novembre 2019 concernant la situation actuelle en Algérie, ainsi que ses positions sur la situation interne du pays. S.E. le Secrétaire Général estime que cette résolution constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de l'Algérie.

Par conséquent, il a condamné cette résolution et la rejette catégoriquement et considère qu'elle ne sert pas à la stabilité de l'Algérie et porte atteinte à la souveraineté du peuple algérien qui s'est battu pour sa liberté et son indépendance et a ainsi offert



un million de martyrs pour y parvenir.

Le Secrétaire Général tient à réitérer sa solidarité avec le peuple algérien frère, peuple héroïque, dans sa lutte contre toute ingérence dans ses affaires intérieures.